

Médoc : le plan Petites Villes de demain à Pauillac et Lesparre

Lecture 2 min

[A La Une Lesparre-Médoc](#)



A Lesparre, le centre-ville aurait bien besoin d'un projet de revitalisation efficace © Crédit photo : Véronique Faugerolle

Par Julien Lestage

Publié le 04/02/2021 à 17h39

Mis à jour à 20h21

Les deux communes vont bénéficier du soutien de l'État dans le cadre d'un plan qui vise à aider à la revitalisation des centres-bourgs

Petites Villes de demain, c'est le plan proposé par l'État aux collectivités de moins de 20 000 habitants pour les aider à concrétiser leurs projets, à redynamiser leur centre-bourg. Le budget du programme est de 3 milliards d'euros sur six ans.

Dans le Médoc, deux communes ont été approchées par les services de l'État pour s'inscrire dans ce programme. Il s'agit de Pauillac et de Lesparre.

Lundi dernier, 1er février, Lionel Lagarde, sous-préfet du Médoc, qui était aussi accompagné d'un représentant de la DDTM, a reçu Florent Fatin, le maire (centriste) pauillacais et Bernard Guiraud, le maire (DVG) lesparrain, pour leur présenter la démarche.

En mode binôme

« L'idée est d'apporter un soutien en ingénierie et en financement aux communes qui souhaitent redynamiser leur centre-bourg. Dans un premier temps, j'avais évoqué le sujet avec les maires de Pauillac et Lesparre pour qu'ensemble, de manière jumelée, ces deux villes puissent candidater à ce programme. Elles ont été choisies parce qu'elles présentent un caractère de centralité mais aussi des fragilités. L'État est en capacité de recruter un chef de projet qui sera chargé d'élaborer un plan de revitalisation des centres-bourgs et aussi d'accompagner les maires dans la réalisation de leurs projets. »

L'entretien de ce début de semaine, entre les deux maires et le sous-préfet, a finalement donné lieu à un accord pour la signature prochaine d'une convention d'adhésion qui permettra de lancer l'opération Petites Villes de demain.

La convention comprend aussi l'adhésion de la CdC Médoc Cœur de presque île dans laquelle ces deux communes sont intégrées. La deuxième étape consistera au recrutement du chef de projet. Le poste est financé à 75 % par les services de l'État et 25 % par les collectivités.

Castelnau moins fragile

Dans le Médoc, d'autres villes avaient candidaté à ce même plan. C'est notamment le cas de Castelnau-de-Médoc. « La commune ne répondait pas forcément à ces mêmes critères de fragilité économique et sociale que l'on peut identifier à Lesparre et Pauillac. Toutefois, les autres communes peuvent bénéficier du dispositif voisin, l'Opération de revitalisation de territoire, qui amène aussi des aides de la part de l'État. Dans le Médoc, nous travaillons à la diffusion de tous les moyens de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) », explique le sous-préfet.

2 millions d'euros pour le Médoc

Dans le cadre de la crise sanitaire et économique que traverse le pays depuis un an, collectivités et entreprises ont pu bénéficier du soutien financier de l'État à travers le plan France relance à 100 milliards d'euros déployé par le gouvernement. « En 2020, sur le Médoc, cela s'est traduit par une enveloppe de deux millions d'euros, des subventions à l'investissement pour les collectivités locales. Ce qui représente plus du double de ce qui avait été octroyé à ce territoire en 2019. Les mêmes enveloppes exceptionnelles de dotation sont à nouveau disponibles en 2021 », précise Lionel Lagarde, sous-préfet du Médoc.

Le représentant de l'État souligne aussi que « sur le plan économique, le Médoc a moins souffert de la crise que d'autres territoires compte-tenu de la configuration de son économie, qui est essentiellement agricole, touristique et saisonnière. Ici, il y a donc eu un amortisseur de la crise. Et si le chômage a progressé, c'est dans des proportions moindres que dans d'autres parties du département. »

Observations JYN

Monsieur le Sous Préfet,

Je me présente : Jean Yves Nicolas, retraité DGA, 75 ans, 20 route de la cascade 33340 Gaillan en Medoc

Sans aucun intérêt personnel ou politique, je me suis impliqué, ces 2 dernières années, dans le suivi de 3 projets concernant Lesparre et qui me sont très proches :

- Zone Epsilon de la Maillarde, à 800m de chez moi.
- Zone du tracé du contournement de Lesparre Gaillan (version v2 du département), à 500m de chez moi
- Zone d'implantation d'un parc Eoliennes à quelques km

EPSILON

je ne vous parlerai que très peu de la zone Epsilon. La réalisation éclair d'un rond point il y a 2 ans m'a sérieusement interpellé avec une sortie vers le parking de la société, (toujours inutilisé depuis 2 ans) et une sortie vers la zone humide, Lesparre, (finalement abandonnée). Cette sortie débouchant à quelques dizaines de mètres d'un cours d'eau qui circule au cœur d'une zone humide, fragile, sauvage et vierge, refuge sécurisé, impénétrable sauf pour les grands animaux, condamnant également un axe de communication très ancien, limitrophe des 2 communes, (la Castillonaise) actuellement utilisé comme chemin de randonnée et condamné pour les accès Défense contre l'incendie.

L'enquête Publique qui a suivi a orienté l'enquêteur vers un refus de la déclaration d'utilité publique, pour l'extension envisagée (expropriation de propriétaires) zone inondable inadaptée, nombreuses atteintes à l'environnement.

Depuis de nombreuses années les effectifs de cette entreprise sont stables (200/250) malgré les annonces d'extensions régulières de centaines d'emplois avancées par l'industriel et ses soutiens, dont le Maire de Lesparre. La direction de l'entreprise aurait même quelques tendances à vouloir orienter une éventuelle extension vers le Japon ou le Canada, malgré l'ouverture d'un contrat avec Flying Whales.

Ces précisions sont utiles afin de contester un contournement jugé nécessaire et dédié à cette zone , sans la nommer et impactant fortement le commerce local et plus étendu vers les vignobles!

PARC EOLIEN

De brèves remarques : **contesté lors de l'enquête publique**, avec arguments explicites déposés dans plus de **80 %** des contributions à l'enquête, le Maire de LESPARRÉ souhaite imposer sa décision, soutenu par les plans énergie verte et par les promoteurs plus soucieux de plus values financières, au détriment des loueurs de terres qui auront à charge la restitution des surfaces, synonyme d'une moins value inévitable !

Aucune publicité n'étant faite sur ces 2 points. Seules les vertus de cette énergie sont avancées, malgré leur coté très controversé.

L'enquête publique ayant contesté ce projet, celui-ci doit ressortir avec les corrections identifiées par les services de l'état. Les évolutions des modalités d'enquête et de recours évoluant depuis à l'avantage du promoteur .

CONTOURNEMENT LESPARRÉ GAILLAN

(avec des remarques qui pourraient apporter des éléments pour votre projet d'intervention et d'aide au développement des 2 communes récemment associées dans une nouvelle CDC) .

Vous précisez que la convention comprend aussi l'**adhésion de la CdC Médoc Cœur de presqu'île dans laquelle ces deux communes sont intégrées.**

Il se trouve que la CDC, si mes souvenirs sont exacts est l'interlocuteur du département pour le projet contournement, qui impacte fortement le commerce local et la survie de certains !

Un développement conjoint que vous souhaitez mettre en œuvre pour réactiver les 2 centres ville ...

Mais qui ne fonctionnera qu'avec l'apport des flux touristiques vers cette zone, (retraités toute l'année et touristes en été) comme vous le mentionnez dans l'article SO qui rapporte vos propos (une économie, qui est essentiellement agricole, touristique et saisonnière).

Le projet, présenté par le département (version v2), comme étant la meilleure et la seule solution (à prendre ou à laisser) pour réaliser un axe de contournement de Lesparre vers le Nord Médoc est largement contestable et tombe comme un ultimatum !

Ce projet est en réalité conçu pour desservir la zone EPSILON (sans la citer) avec un nouveau rond point à 200m du premier ! ... Cohésion entre les projets ?

Ce contournement semble également être cité comme nécessaire pour développer des industries en Nord Médoc !

Argument difficile à accepter car l'activité Industrielle Nord Médoc est inexistante, réelle il y a quelques années, réduite à néant concernant le trafic containers qui ont transité par le centre ville de Gaillan Lesparre pendant des années. Actuellement aucun avenir n'est envisageable pour cette activité.

Bordeaux étant même en difficultés pour dynamiser ses activités portuaires, comme Pauillac réduit à l'état d'activité presque nulle, après l'arrêt du transbordage A380 et l'attente des paquebots de croisière !

Il ne reste, pour le Médoc comme vous le précisez, que son économie, qui est essentiellement agricole, touristique et saisonnière.

Le besoin est donc clairement identifié :

Favoriser le tourisme, par des voies adaptées, vers les zones agricoles (vignobles, châteaux et commerces du vin), en donnant à cette activité viticole une chance de convaincre le consommateur de son évolution vers une production plus biologique et en montrant son orientation minimisant herbicides, insecticides et autres traitements !

Il est donc surprenant de voir ce contournement éviter les villes de Gaillan Lesparre en passant par l'Ouest (très loin au milieu des forêts, car le mitage de l'habitat rend difficile le passage de ce contournement en zone proche de la ville et moins sensible écologiquement)

... qu'en est-il de cette sous-préfecture qui se nomme Lesparre MEDOC, avec Coeur MEDOC, PNR MEDOC, une contre-publicité aux vignobles que ce nom prestigieux représente, si le touriste ne rencontre que des PINS ?

Comparé aux villes comme Saint LAURENT et CASTELNAU (toujours du MEDOC) qui côtoient les vignobles, avec une déviation coté EST, en offrant aux touristes, la vue des vignes et les noms des Villes et de châteaux prestigieux tous proches.

Localement, il s'agit aussi de conserver le flux touristique commercial entre Gaillan et Lesparre et de l'orienter de préférence coté EST, en offrant comme à Castelnau et St Laurent cette vue des vignes et en donnant une ouverture sur l'ensemble des axes routiers vers ces villes médocaines dont Pauillac, ou l'accès depuis Bordeaux (en quittant la 1215) se situe à St Laurent du Médoc.

Une voie de délestage poids lourds est aussi devenue nécessaire du fait du passage de l'entée Sud Lesparre de 8m à 6 mètres de large et de l'intensification des commerces le long de celle-ci.

J'ai donc tenté le principe de la réalisation d'une ceinture qui répond au besoin d'allègement circulation PL sur cette partie commerciale de Lesparre (entrée Sud)

Le tracé actuel **RD1215** depuis PEUGEOT (Eglise Lesparre), étant maintenu vers le Nord, **souhaité par les commerces Nord Lesparre et Gaillan**, car pouvant accepter une circulation PL (de plus faible densité sur une voie plus large) entre Lesparre et Gaillan.

Ce maintien oblige le touriste (installé en été en Nord Médoc), et grosse clientèle locale, à accéder au centre ville en lui offrant (en cas de transit) un accès orienté vers les vignobles, via la section de la rue du docteur Schweitzer (dénommé D3), jusqu'au SDIS, puis une bretelle à créer vers la zone Belloc, ouvrant sans difficultés l'accès aux nombreuses destinations de prestige.

Le projet que j'ai proposé lors de l'enquête contournement offre entre autre une facilité d'accès aux routes du vignoble ainsi qu'une **facilité de déplacements aux services d'intervention (SDIS)** qui, sans celle-ci, resteraient condamnés à utiliser le centre ville et cette entrée Sud Lesparre, très souvent saturée.

Cette ceinture EST serait à créer entre BELLOC et le centre de Secours SDIS

Coté SUD-OUEST il reste également à résoudre le **trafic PL du RD3**, fortement transversal, essentiellement les activités gravières et béton, sans oublier le centre d'enfouissement et traitement déchets verts (SMICOTOM), tous situés à Naujac (sur Mer)

... beaucoup de nos petites villes sont ... sur MER, plage ou océan ... ou en MÉDOC ! Ne pas l'oublier !

Tous ces poids lourds traversent actuellement la ville ou longent la voie ferrée via le château d'Escot

D'ou le principe d'un petit **tronçon reliant RD3 et zone BELLOC** (en longeant la voie ferrée) :

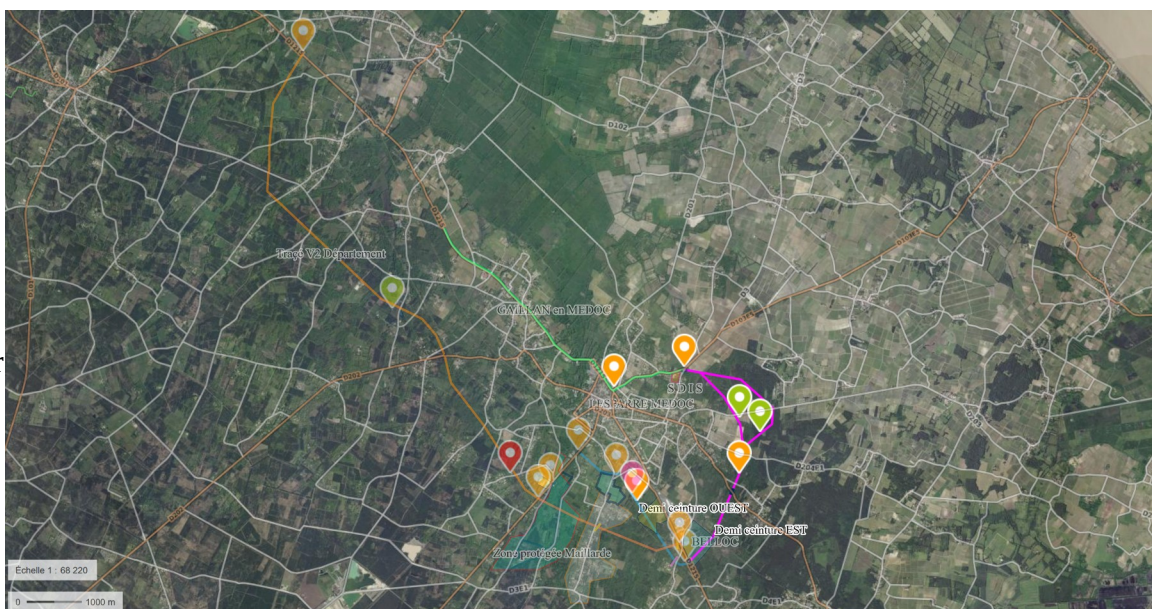
C'est la **1/2 ceinture Ouest**. Ce n'est que la reprise partielle du premier contournement envisagé (v1), sur une partie où il est encore réalisable et nécessaire.

Une présentation dynamique est accessible sur le site Geoportail avec zoom, commentaires, annotations

[https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=-0.927260028384273,45.32143419776551&z=13&l0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1\)&l1=CADASTRALPARCELS.PARCELS.O::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(1;h\)&d2=1881015\(1\)&d3=1881595\(0.5\)&d4=1848792\(0.5\)&d5=1880933\(0.5\)&d6=1848785\(0.5\)&d7=1845232\(0.5\)&d8=1842211\(0.5\)&d9=1840868\(0.5\)&d10=1842218\(0.5\)&d11=1842511\(0.5\)&d12=1843120\(0.5\)&d13=1842506\(0.5\)&l14=TRANSPORTNETWORKS.ROADS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS\(0.44\)&d15=1840725\(0.5\)&d16=1840745\(0.5\)&d17=1840796\(0.5\)&d18=1889071\(0.5\)&permalink=yes](https://www.geoportail.gouv.fr/carte?c=-0.927260028384273,45.32143419776551&z=13&l0=ORTHOIMAGERY.ORTHOPHOTOS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1)&l1=CADASTRALPARCELS.PARCELS.O::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(1;h)&d2=1881015(1)&d3=1881595(0.5)&d4=1848792(0.5)&d5=1880933(0.5)&d6=1848785(0.5)&d7=1845232(0.5)&d8=1842211(0.5)&d9=1840868(0.5)&d10=1842218(0.5)&d11=1842511(0.5)&d12=1843120(0.5)&d13=1842506(0.5)&l14=TRANSPORTNETWORKS.ROADS::GEOPORTAIL:OGC:WMTS(0.44)&d15=1840725(0.5)&d16=1840745(0.5)&d17=1840796(0.5)&d18=1889071(0.5)&permalink=yes)

ci-contre, une copie d'écran qui représente cette option GEOPORTAIL accessible sur internet, une autre option est également accessible, pour les tracés, sur une carte GOOGLE,

En Orange le tracé v2 Dep.



Concernant également la redynamisation commerciale de Lesparre et Gaillan, le contournement v2 département, reste une atteinte au commerce local comme démontré dans une enquête réalisée par plusieurs collectifs il y a 2 ans, dont je faisais partie, **(90 % des commerces sondés sont contre le contournement)**

L'enquête lancée et financée par la mairie de Lesparre, impulsée par le département, en 2020, ignore complètement les commerces implantés entre Lesparre et Gaillan, elle est en dehors du sujet et j'attends avec impatience les résultats !

Associer Lesparre et Pauillac dans un besoin conjoint, c'est bien, mais **oublier Gaillan**, avec la vitrine de sa remarquable cave coopérative, je ne comprends pas ?

GAILLAN (en continuité de Lesparre) commence après les magasins de Carrefour et Bricolage et ne peut pas être exclu géographiquement, de ce soutien ! Même pas évoqué !

De plus, l'enquête n'évoque pas l'impact du contournement car l'essentiel est de permettre aux touristes de constater qu'une petite cité existe, proche de vignobles prestigieux, qu'elle est attrayante que l'on peut s'y arrêter, commercer ! ... ou, tout simplement franchir les portes d'accès vers ces lieux viticoles !

Le citoyen local ne changera pas ses habitudes, mais de grâce, n'éloignons pas les touristes !

(Ci-joint, dernière page et pièce jointe (pdf) le résultat de cette enquête réalisée début 2019)

SUITE : _ _ _ _Objet du Marché conjoint Lesparre et Département, défenseurs de ce projet ! _ _ _
_Objet de la Commande : Étude sur l'impact du contournement de Lesparre-Médoc

Mairie de Lesparre-Médoc Directeur Général des Services

Quelques extraits : Ce contournement est aussi attendu par les communes du Nord Médoc qui en font une condition essentielle de leur développement **économique et touristique**.

REM jyn : !!! il s'agit de satisfaire le nord Médoc.

Lesparre, son commerce local et les vignobles apparaissent comme très peu concernés par le développement touristique ! Gaillan n'est pas concerné, pour sa majorité de commerces nouvellement installés le long de la 1215, désireux d'accéder à la visibilité !!!

Pour grand nombre de ces touristes, demandeurs de sable, d'eau et de soleil ils ne passeront que 2 fois, aller & retour sur ce contournement ! Peu d'intérêt pour l'activité locale, mais beaucoup d'autres, retraités, familles aiment visiter !

CONTEXTE :

Lors de la concertation publique, des craintes ont été exprimées concernant le commerce de centre-ville de Lesparre-Médoc. La commune possède également, ainsi que Gaillan-Médoc, un commerce qui s'est développé le long de l'actuelle RD 1215 et **qui pourrait être impacté** par le contournement.

La commune de Lesparre-Médoc souhaite réaliser une étude sur les effets du contournement sur ses commerces et plus particulièrement ceux du centre-ville, prenant en compte la situation existante **(le commerce de centre ville est déjà « détourné » puisqu'il n'est pas visible depuis la D1215 dont il est situé en retrait)**,

REM jyn: encore !!! qu'en sera t'il si le contournement passe au milieu des bois ? Le commerce pourrait être impacté ... mais c'est pas sur !!! selon ces propos.

... refus incompréhensible de comprendre l'inquiétude des commerçants de la 1215 ... il est vrai que les peu nombreux commerces de la zone Belloc n'allaient pas être impactés, ils allaient même voir affluer de potentiels clients au « rond » point d'arrivée du contournement ! satisfaisant l'édile de la commune.

OBJET DE LA CONSULTATION ... d'anticiper les effets du futur contournement sur le tissu commercial, et de **garantir qu'il soit une opportunité** pour le maintien et le développement des activités commerciales en centre ville

REM jyn: il aurait été bon de préciser quelle opportunité ! ... peut être celle du droit à l'oubli et à la condamnation !

Extraits rapport d'activité 2019 CDC Médoc CPI :

Zone Composite et Matériaux innovants de Gaillan-en-Médoc

La Communauté de Communes porte un projet d'aménagement d'une Zone Composite et Matériaux Innovants au lieu-dit La Maillarde à Gaillan-en-Médoc. Ce projet structurant pour l'ensemble du Médoc vise à soutenir la filière composite à travers la création d'une zone dédiée permettant d'accueillir des entreprises nouvelles, de rendre possible le développement des entreprises déjà présentes et d'intégrer des infrastructures **souhaitées par le Cluster Composite**.

Pour assurer une maîtrise du foncier nécessaire, la collectivité a souhaité faire reconnaître l'utilité publique du projet. Une enquête publique relative à ce projet s'est déroulée du 26 septembre au 29 octobre 2018 inclus. Le commissaire enquêteur a donné un avis défavorable à cette demande de déclaration d'utilité publique.

La communauté de communes a délibéré le 15 février 2019 pour réitérer sa demande de DUP et poursuivre le projet.

Le préfet de la région Nouvelle-Aquitaine a cependant souhaité suivre l'avis du commissaire enquêteur et **n'a pas donné suite à la demande de déclaration d'utilité publique**.

Cette absence de soutien constitue un frein pour le développement du projet et conduit la communauté de communes à mener une réflexion sur les conditions nécessaires à sa réussite.

> Création d'un cluster composite

La communauté de communes a fortement soutenu la création d'un Cluster Composite en Médoc, notamment en participant à une étude de structuration d'une telle association et en finançant une mission permettant la création du cluster. Cette mission, co-financée par la Région, s'est poursuivie jusqu'au premier semestre 2019 et a permis de rédiger les statuts de l'association, de guider les acteurs dans les choix de gouvernance et de lancer un plan d'actions. C'est finalement lors d'une assemblée constitutive organisée le 22 février 2019 à Lesparre-Médoc que l'ensemble des partenaires (entreprises, collectivités, partenaires publics) ont acté la **création d'une association « Médoc Composite »** (dont le siège social est situé à Saint-Laurent Médoc).

Le **Président de la communauté de communes a été désigné vice-président de l'association** Médoc Composite, qui a pour objet de favoriser la coopération entre les entreprises du composite du Médoc et de la Nouvelle Aquitaine, de favoriser la création d'emploi et le développement des compétences autour de ces nouveaux marchés liés aux composites, de contribuer à l'attractivité du territoire Médoc et de la zone « composite et matériaux innovants » permettant le développement local de l'activité.

Une dizaine d'entreprises du Médoc en sont membres, tout comme Médoc Cœur de Presqu'île, Médullienne, Médoc Atlantique ou encore le Lycée de Pauillac.

Avec le respect que je vous dois, Monsieur le Sous Préfet, veuillez recevoir mes sincères salutations.

ENQUETE : IMPACT du CONTOURNEMENT

Analyse des pages consultation des Commerçants de Lesparre riverains de la RD1215 (conséquences sur leurs activités liées et dues au contournement de la Ville)

	Nom	Salariés	Saisonniers	Préjudice	Défavorable	Favorable	NE
page 1	Piscines	2			X		
	SARL Ibanez	6		Perte CA	X		
	EURL d'une fleur à l'autre	1			X		
	Pages Anais Atelier Showroom Simplicité	1	0		X		
page 2	SAS DESEAUX	2			X		
	PRESSE KROL	3	1	Perte CA estimé à 20% minimum	X		
	SARL Toumabi	2		Baisse CA	X		
	EURL Medoc Cuisine RECUP'AUTO	3 6	2	Baisse CA, perte emploi Baisse fréquentation et CA	X X		
Page 3	EARL Chateau Vieux Gadet	1	2		X		
Page 4	Pharmacie F.MEIGNIE			Préjudiciable	X		
	Boulangere Marie			Détournement clientele	X		
	Bio Superette			Perte clientèle , CA	X		
	Pâtisserie La Crique Point d'encre			Baisse clientèle, CA Absurde ... perte clients	X X		
Page 5	LeSusaco				X		
Page 6	La Source du PAIN			Revoir tracé pour Camions	X		
Page 7	Pharmacie ROBINE	11	1	perte CA 30%, perte 2 emplois	X		
	Entrep. joelle MORLET	2		Baisse CA 30%, perte 1 emploi	X		
	Monsieur Bricolage	30	2	Perte CA réelle	X		
	Mac Do	40	20	Perte 20 à 30%, perte 1/3 saiso.	X		
Page 8	SARL Motoculture	5			X		
	Dr A.TONIAZZO	2			X		
	EURL Dog and Co				X		
	SARL Table du Medoc BOUCHERIE du Medoc	6 9	1		X X		
Page 9	START PIZZA	3	0	pas d'avis			X
	PIZZAMANIA	2		Le passage donne + 50%	X		
	SMC MITIGAHA	1		30% du CA du au Passage	X		
Page 10	STATION TOTAL	3		Perte de CA du au passage	X		
	Tresor des Vignes	3			X		
	Auto Medoc	25		Sans Avis (zone Belloc)			X
	Garage PALAT Les Baines	6 3		Sans avis			X
Page 11	Europe Car	3			X		
	KEBAB	4		Pas d'avis			X
	STOK AMERICAIN	1		Risque fermeture, perte 30/50%	X		
	Tapisserie TARTAS MCA	1 1			X X		

RESULTATS :

Defavorables	36	90 %
Sans Avis	4	10 %
Pour	0	0 %

NOTA : CARREFOUR, très impacté mais direction silencieuse, pas de retour disponible ?

Enquête réalisée en début année 2019 par CDE, Collectif Maillarde , Collectif JYN Lesparre Alice, Nature et déplacements ainsi que plusieurs volontaires.

Les Enquêteurs,